59e ANNÉE. — N° 153

VENDREDI 26 et DIMANCHE 28 DÉCEMBRE 1919

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d° —) 3e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un beau discours de Clemenceau. Une formidable majorité prête au travail. — Le relèvement financier du pays. Le contribuable doit le maximum de son concours à la France. — Les aveux boches : « l'Allemagne ne mérite que le mépris de l'univers » !... — La question de l'Irlande. — Vers l'épilogue de l'affaire de Fiume.

D'une façon imprévue M. Clemenceau a été amené à prononcer à la Chambre un discours qui a produit une grande impression dans le monde politique.

Le Président du Conseil allait quitter le Palais-Bourbon lorsqu'on le prévint que M. Cachin, socialiste unifié, était à la tribune et demandait à interpeller le gouvernement sur la politique générale.

M. Clemenceau rentra dans la salle des séances et se déclara prêt à répondre sur l'heure aux questions de l'extrême gauche.

Il le fit d'une façon particulièrement heureuse.

« J'avais compris, dit M. Clemenceau, que la politique générale du Gouvernement avait été résolue par les élections. Cette politique vous était connue. Elle a été expliquée à Strasbourg. Vous êtes témoins que la France a répondu à mon discours...

« Aujourd'hui, on me pose la question d'une façon différente. Les explications apportées par M. Lloyd George à la tribune n'ont pas été abondantes. Il a déclaré qu'il lui était impossible de donner une indication quelconque sur les questions en cours.

« Il m'est impossible de parler des garanties militaires... La garantie militaire, je ne l'ai pas demandée. Elle m'a été offerte par M. Lloyd George et par M. Wilson. Je ne crois pas qu'elle puisse être mise en question. Si la question devait se poser un jour entre la France, l'Angleterre et l'Amérique, je ne verrais aucune difficulté ce jour-là à vous donner les explications que vous demandez. »

Il faut retenir de ce qui précède que la garantie anglo-américaine vis-à-vis de la France reste une réalité. Cela est d'une importance qui n'échappera à personne. Aussi bien, M. Lloyd George a dit à M. Clemenceau : « Si nous nous *entendons*, il n'y a plus de guerre possible en Europe. » On comprend bien que la France saura *s'entendre* avec l'Angleterre pour obtenir ce résultat.

Mais pour que la guerre de 1914 soit la dernière, il faut la « terminer » et la chose ne sera acquise que par la défaite du bolchevisme. Sur ce point, le Président du Conseil a été d'une précision absolue ; il a parlé à la Russie patriote comme il devait le faire : « Aide-toi, la France t'aidera. »

M. Clemenceau a complété son exposé par de sages conseils à la Chambre sur la politique intérieure pour résoudre les graves problèmes d'ordre politique et financier.

Le vote a donné une majorité écrasante à notre Premier. Tous les députés, sauf les 70 socialistes, ont approuvé ses déclarations.

Quels espoirs autorise une pareille majorité, « quelle œuvre elle pourra réaliser, dirons-nous avec l'*Echo de Paris*, si elle sait, comme il faut y compter, demeurer unie, disciplinée, et se consacrer résolument à la grande et glorieuse tâche pour laquelle le pays l'a élue ».

⁂

On prépare au contribuable français des étrennes dont il conservera un cuisant souvenir. Il ne pouvait, hélas ! en être autrement. Et il reste aux intéressés à s'exécuter de bonne grâce. C'est le conseil que donnent tous les journaux.

« Exécutez-vous gaiement, en bons Français, dit la *France Libre*, pensant qu'il vaut tout de même mieux payer des contributions salées à son propre pays, qu'au voisin, et que le boulet de la victoire est quand même moins lourd à traîner que celui de la défaite. »

C'est également l'avis du *Gaulois* : « On ne pourra rétablir le crédit de la France, consolider sa prospérité et sa grandeur, que si chaque Français, après avoir joui depuis un an de la victoire, apporte à notre relèvement financier toute sa contribution, tout son pécule, sans récriminer et sans marchander, comme il a, pendant la guerre, donné son sang ou celui de ses enfants, dans un magnifique élan de patriotisme. »

Il est certain que le contribuable aurait mauvaise grâce à protester. Son sacrifice restera toujours inférieur à celui du poilu qui a versé son sang pour sauver la France. Mais il reste à frapper juste. Il faut demander beaucoup à la fortune acquise et moins aux capitaux indispensables à l'industrie et au commerce dont la prospérité est indispensable à la restauration du pays. Le *Figaro* dit avec raison :

« Ne pas frapper suffisamment la fortune insolente, en un temps comme le nôtre, est un scandale ; frapper la fortune de manière à la dissocier, à ruiner l'industrie, à enlever au capital sa puissance de production, serait pour la société un désastre que la satisfaction de quelques haines ne compenserait pas. Trouver le point juste, voilà un problème digne de l'intelligence française. »

Souhaitons que nos dirigeants sachent trouver ce « point juste » !...

⁂

Peu à peu la presse allemande en arrive aux aveux. On n'ose plus, à Berlin, soutenir la théorie d'une guerre défensive. Le *Welt am Montag* a le courage de publier les lignes suggestives que voici :

« Le livre rouge autrichien révèle la culpabilité du gouvernement de Vienne ; mais il n'excuse pas le gouvernement de Berlin. L'Allemagne est coupable d'avoir mis obstacle avant la guerre à la réduction des armements; elle est responsable aussi d'avoir déclenché la guerre mondiale. Le 16 juillet 1914, à Potsdam, elle a permis à l'Autriche de déclarer la guerre à la Serbie ; le 28 juillet, elle a approuvé non seulement le sens, mais les termes de l'ultimatum autrichien. Elle a repoussé dans les jours qui ont suivi toutes les tentatives de conciliation ou elle a autorisé l'Autriche à se montrer intransigeante. Celui qui doute encore de la responsabilité du gouvernement allemand refuse véritablement de se laisser convertir. »

Cet aveu est singulièrement renforcé par un article des *Dernières Nouvelles de Munich* qui déclarent nettement que l'Allemagne mérite le mépris de l'univers :

« Un peuple qui n'est capable de grandes choses que sous le régime de l'obéissance passive ne mérite pas de faire et ne fera, au bout du compte, rien de véritablement grand. Un peuple qui se retourne contre soi-même ne recueillera jamais l'admiration des autres peuples.

« Il y a pourtant une chose plus douloureuse à supporter que la haine de l'étranger : c'est son mépris mérité. Le temps effacera la haine. Mais le mépris restera si l'Allemagne continue à donner le spectacle d'un peuple geignant et se déchirant de ses propres mains et si elle prouve que jamais elle n'eut droit à la situation qu'elle avait usurpée parmi les nations civilisées. »

Il y aurait pourtant un moyen pour l'Allemagne de se réhabiliter dans une certaine mesure aux yeux du monde, ce serait d'exécuter loyalement les engagements signés à Versailles... Mais, comme toujours, les Germains cherchent à se soustraire à la parole donnée !

Les Alliés tiendront bon. Coûte que coûte, l'Allemagne devra s'incliner. Elle aura simplement, par sa mauvaise foi et sa perfidie, augmenté le mépris mondial à son égard !...

⁂

Comme il l'avait promis et en dépit de l'attentat contre le vice-roi d'Irlande, M. Lloyd George a fait à la Chambre des Communes les déclarations qu'il avait annoncées au sujet des prétentions irlandaises.

Tout d'abord, le premier ministre anglais s'est déclaré irréductiblement opposé à la sécession de l'Ile. Cette sécession, a-t-il dit, serait combattue par l'Angleterre avec une énergie égale à celle dont les Etats-Unis firent preuve dans leur lutte contre les Etats du Sud.

Mais si l'Angleterre ne veut pas de divorce, elle est prête à accorder à l'Irlande une autonomie aussi complète que possible. Il faut être « juste et généreux ».

Lloyd George tenant compte de ce que la population irlandaise est aux trois quarts hostile à l'Angleterre, mais que l'autre quart est de son côté hostile à un gouvernement irlandais (la scission est due surtout à la division religieuse de l'Ile), le premier ministre propose de créer deux parlements Irlandais : un pour le Sud, l'autre pour le Nord.

Les Irlandais auraient, du reste, toute facilité pour faire l'union entre eux sans passer par le gouvernement de Londres. Leurs deux Parlements auraient des pouvoirs étendus et jouiraient d'une très large indépendance.

M. Lloyd George fait appel à la bonne volonté de tous pour accepter ce terrain d'entente, l'impossible étant irréalisable !

L'Angleterre est prête, en somme, au maximum de concessions, mais elle n'accepterait aucune séparation d'avec l'Irlande.

La bonne volonté du gouvernement britannique est évidente, l'Irlande se doit de faire un effort pour répondre aux avances de Londres et liquider cette irritante question.

⁂

Des dépêches de Rome affirment que l'étoile d'Annunzio pâlit. Le Conseil national de Fiume, aux prises avec de grosses difficultés, serait disposé à entrer en pourparlers avec le gouvernement de Rome. On semble croire qu'une entente prochaine est certaine. Cette solution est ardemment désirée par la population avide de calme et d'apaisement.

Il est donc probable que d'Annunzio finira par céder, afin de ne pas provoquer une guerre civile dans une ville où une grande partie de la population se dresse maintenant contre lui.

L'aventure tragi-comique évolue vers son épilogue. Il faut s'en réjouir, cette irritante question de Fiume ne pouvant que diviser les Alliés.

A. C.

La vie à Petrograd

Voici ce que raconte un officier danois rentré fin novembre de la capitale :

« La population civile de Petrograd serait de 800.000 habitants environ.

Les prix le 1er novembre étaient : 300 roubles la livre de pain, 1.400 le beurre, 100 les pommes de terre, 65 les choux, 400 la viande de cheval, 30 la boîte d'alumettes. Pour manger à sa faim il faut disposer d'au moins 1.200 roubles par jour. Dans les cuisines publiques on peut bien, il est vrai, avoir pour 8 roubles par jour une « soupe » composée d'un peu de gruau, d'herbe et de paille ; mais on reste tout aussi affamé après ce brouet dégoûtant et nauséabond. On peut d'ailleurs se procurer tout, pourvu qu'on le paye. J'ai assisté, vers la fin de septembre, à un déjeûner qu'un commerçant, qui avait fait des colossales affaires avec les bolcheviks, donnait en l'honneur des chefs communistes de Petrograd. Le déjeûner lui coûtait 300.000 roubles, il s'en vantait lui-même, mais en revanche rien n'y manquait. On y trouvait tout ce qui fait un « fin » déjeuner, du champagne, des liqueurs et des havanes. Le même jour, certainement, des centaines de femmes et d'enfants sont morts de faim.

Pour défendre la ville, on avait fait des puissantes fortifications de campagne dans les quartiers sud ; en outre on avait mis des canons à la perspective Newki, à la porte de Nava et au cirque Ciniselli avec quelques barricades sur divers points.

L'offensive de Youdenitch dont on attendait tant, commença sous les meilleurs auspices par la prise de Yambourg, le 11 octobre. Quoique les deux grands ponts sur la Louga eussent sauté, l'avance n'en continua pas moins. Les troupes rouges ne faisaient que peu de résistance et, dès le 16, Gatchina et Krasnoié-Sélo tombaient aux mains des Blancs. On pouvait de là voir la cathédrale d'Isaac et les lumières de Petrograd... Parmi les communistes c'était la panique. Le président du Conseil d'ouvriers et soldats de Petrograd, Zinoviev, un Juif polonais, dont le vrai nom est Apfelbaum et qui est une des figures les plus antipathiques du gouvernement soviètique, s'effondra dans une crise de larmes nerveuse à une grande réunion tenue pour débattre la situation. Plusieurs commissaires du peuple se suicidèrent et des masses de soldats mobilisés jetaient leurs armes et ne voulaient plus se battre. Le front fut pratiquement grand ouvert à Palovsk.

On raconte que Krassine, intendant général de l'armée rouge, avait donné des ordres pour détruire Petrograd ; toute la partie de la ville au sud de la Neva devait être évacué et on ne devait défendre que la partie au nord du fleuve. Malheureusement cette situation favorable ne put être exploitée, car l'armée blanche n'avait pas de réserves sous la main. De plus les communications de l'arrière étaient si défectueuses à cause des ponts coupés de la Luga que les troupes dans ces jours de combat ne reçurent qu'un quart de livre de pain par jour. Enfin les tanks envoyés par les Anglais firent complètement fiasco. On avait mis sur eux de grandes espérances, mais ils se révélèrent tout à fait inutilisables et on dut les renvoyer.

C'est à ce moment qu'arriva Trotsky qui prit lui-même le commandement. On ne peut pas lui dénier le talent ; c'est un orateur séduisant et un organisateur. Il destitua immédiatement plusieurs commissaires, fit fusiller une masse de chefs et combla les vides par de nouveaux communistes sûrs. Les familles d'officiers et les Bachkirs furent évacués sur son ordre à Moscou pour y servir d'otages. Il publia l'ordre de tirer impitoyablement, à mitrailleuses, dans le dos des détachements qui refuseraient d'avancer. Du front d'Arkhangel et de Carélie on appela de puissants renforts par la ligne du Nord. En outre, par la ligne Nicolai vinrent de Moscou des détachements de marins et des écoles rouges de cadets. Tant et si bien qu'en quelques jours on réussit à porter les forces de Petrograd à environ 200.000 hommes.

Trotsky parcourut Petrograd en grand cortège ; en tête venait un camion automobile chargé de soldats rouges, puis, une auto avec ses adjudants, ensuite lui-même, tout seul dans une auto blindée, et une dernière auto, d'où on distribuait des proclamations enflammées, fermait le cortège. »

INFORMATIONS

Les intentions de M. Clemenceau

A l'issue de la séance de mardi soir, répondant à un certain nombre de députés qui le félicitaient du discours qu'il venait de prononcer, mais regrettaient qu'il eût témoigné la volonté de se retirer dans trois semaines, aussitôt clos le cycle électoral, M. Clemenceau a déclaré :

— Le bon Dieu lui-même ne m'en empêchera pas.

Il semble donc bien qu'il faille considérer comme irrévocables les intentions du président du conseil.

Pour remédier à la crise du charbon

Les mesures envisagées par le gouvernement sont les suivantes pour remédier à la crise du charbon :

Restreindre l'éclairage, notamment dans les grandes villes, de 16 h. à 19 h.

Orienter les usines vers la semaine de six jours.

Suspendre les transports de marchandises sauf pour les régions libérées, le ravitaillement et les denrées dites préférencielles.

Pour remédier à notre crise financière

Devant la commission des crédits, M. Klotz propose les remèdes suivants :

Relever de 50 % les impôts actuels.

Réduire la circulation fiduciaire par l'emprunt et par l'impôt.

Restreindre les dépenses publiques et privées.

Produire, transporter, exporter.

Acheter dans les pays où le change nous est favorable.

Plus d'allocations continues, ni de vente du pain au-dessous de son prix.

Un bon exemple

Le conseil de guerre d'Amiens a condamné à dix ans de réclusion, à quinze ans d'interdiction de séjour et à dix millions de francs d'amende, l'officier allemand Robert Rœckling, administrateur des usines de Karlsruhe, près de Thionville, qui organisa dans l'est de la France le pillage des usines et qui, ayant rassemblé le matériel volé dans ces établissements, le fit sauter en novembre 1918. Son frère, Herman, a été condamné aux mêmes peines par contumace.

La Hollande cèderait Bornéo à l'Angleterre

Une dépêche de la Haye à « l'Action nationale » dit que le bruit court avec persistance dans certains milieux bien informés, que la Hollande y acéder à l'Angleterre sa part de Bornéo.

Il y aurait en Allemagne 639 soldats français, pour la plupart déserteurs

On cherche à faire la lumière complète sur l'angoissante question des disparus de la guerre. Le correspondant d'un journal parisien mande de Berlin que ceux qu'on appelle les prisonniers volontaires sont exactement six cent trente-neuf, dont la plupart déserteurs.

Divers fonctionnaires, auxquels a parlé ce correspondant, lui ont déclaré : « Ces gens ne sont pas intéressants. Au total, ils sont, à l'heure actuelle, 639 en Allemagne. A part une vingtaine d'entre eux que l'on appelle des indifférents, tous les autres sont des déserteurs du front ou bien vivent, depuis de longs mois avec des Allemandes. Presque tous correspondent avec leur famille.

Les boches et le bolchevisme

Les bolcheviks ont conclu une convention avec l'Allemagne. Ils auraient promis d'échanger une aide militaire et renoncé à faire de la propagande en Allemagne. Comme résultat de la convention, un groupe d'officiers du grand quartier général allemand est arrivé à Moscou. Il comprend le général Tomhausen, le commandant Caslere et le lieutenant Fongeisler.

Les spécialistes militaires arrivent également.

Une proposition du sénateur américain Bryan

Le sénateur Lodge déclare que le président Wilson, par son obstination à ne vouloir qu'aucune réserve ne soit apportée à l'article 10 du traité de paix, constitue le seul obstacle à la ratification. M. Bryan, sénateur et ancien candidat du parti démocrate à la présidence, a suggéré que chaque parti cède sur un point qu'il considère comme étant d'une importance essentielle. Il invite, en conséquence, les républicains à abandonner le préambule du sénateur Lodge et les démocrates à autoriser des réserves à l'article 10. Plusieurs sénateurs appartenant aux milieux modérés des deux partis recherchent un règlement de la question sur les bases proposées par M. Bryan.

M. Bryan a déclaré à quelques-uns de ses amis que le président causait un tort grave au parti démocrate en refusant d'effectuer un compromis avec le Sénat, surtout après les concessions qu'il avait faites à des diplomates étrangers à Versailles dans l'élaboration du traité.

Le bolchevisme en Amérique

La police a établi une liste de 60.000 bolcheviks. Dans quelques jours, elle va faire un nouvel envoi de bolcheviks à destination de la région du gouvernement des Soviets, Les déportés, qui sont à bord du *Bufard*, sont les chefs du mouvement. 150 de leurs partisans, conduits par une femme, ont fait une manifestation à l'entrée de l'embarcadère, demandant à aller voir les rouges consignés au dépôt de lîle Ellis pour la déportation.

Ils ont brisé les vitres, entonné l'*Internationale* et attaqué un agent de police appelé sur les lieux ; mais des renforts de police ont ramené le calme.

La crise du cuir

Nous tuons les veaux, nous mangeons leur viande, mais ce sont nos amis américains qui se chaussent avec leurs peaux à New-York.

Pour leur procurer ce plaisir, nous payons, nous autres, nos chaussures 800 % plus cher qu'au mois de mars. Mais voilà qui est plus grave : nous sommes menacés de ne plus avoir de cuir du tout. Faute de peaux qui filent à l'étranger, nos tanneries du Vendômois et du Lyonnais sont à la veille de licencier leur personnel.

La situation est si critique qu'au nom des chambres syndicales du cuir, de la chaussure et de la ganterie, la Confédération générale de la production vient de faire une démarche auprès de M. Loucheur, ministre de la reconstitution industrielle, en lui demandant de prendre immédiatement un décret, comme il en a le droit, pour interdire l'exportation des derniers stocks de peaux.

Malgré l'avis favorable donné par le nouveau ministre du commerce, le ministre de la reconstitution industrielle a refusé de prendre un décret en ce sens et a demandé à être couvert par le vote du projet de loi destiné à interdire l'exportation du cuir, qui est actuellement devant le Sénat.

Le syndicat général des cuirs déclare que lorsque cette loi sera votée il sera trop tard.

La prochaine session des Conseils généraux

Le gouvernement a décidé de convoquer les conseils généraux en session extraordinaire le 5 janvier prochain, pour la constitution de leurs bureaux et la nomination des commissions départementales.

Le nouveau tarif des chemins de fer

Les ministres des finances, des travaux publics, du commerce et de l'industrie, des postes et télégraphes, ont fait approuver par le conseil un projet de loi ayant pour objet d'autoriser un nouveau relèvement temporaire des tarifs sur les grands réseaux des chemins de fer d'intérêt général. Ce projet a pour but de réaliser en 1920 l'équilibre de recettes et des dépenses pour l'ensemble des réseaux et de combler le déficit actuellement prévu qui dépasse 2 milliards.

Le nouveau relèvement s'ajoutera à celui de 25 0/0 autorisé par la loi du 31 mars 1918, sans porter sur cette dernière majoration. Il pourra atteindre 45 0/0 pour les voyageurs de troisième classe, 50 0/0 pour les voyageurs de deuxième classe, 55 0/0 pour la première classe et 115 0/0 pour les marchandises expédiées en petite vitesse, en grande vitesse et pour les colis postaux.

Au pôle Sud par Avion

M. John Cope, organisateur d'une expédition au pôle sud, a fait, à Mansion-House, une conférence dans laquelle il a exposé ses projets. L'expédition durera cinq années ; elle a pour but d'étudier les ressources commerciales des régions antarctiques ; le navire « Terra Nova », transportant les membres de l'expédition, quittera l'Angleterre pour Wellington au mois de juin prochain.

M. Cope cherchera à atteindre le pôle Sud en franchissant en avion la barrière de glace.

Les expéditions de vin

On a dit que les négociants en vins de Narbonne ne pouvaient expédier qu'un fût par jour. Dans les environs de cette ville, la situation est encore pire, car les négociants n'ont même pas droit à leur barrique quotidienne; ils en sont réduits à prendre rang d'inscription à la gare pour les expéditions n'excédant pas 300 kilos qu'ils ont à faire, et comme ils sont plutôt nombreux dans la région, ça ne va pas précisément très vite. C'est ainsi qu'à Rivesaltes la gare a enregistré à l'heure actuelle 12.000 demandes d'inscriptions. Or, cette gare n'acceptant qu'un maximum de 40 barriques par jour, les clients qui passeront une commande aujourd'hui ne pourront la recevoir que dans un an.

Chambre des Députés

Séance du 23 décembre 1919

La Chambre discute les interpellations relatives aux primes de démobilisation. M. Abrami déclare qu'à l'heure actuelle il ne reste que 50.000 primes fixes à payer sur 6 millions. Quant aux primes mensuelles, il ne reste que 800.000 sur 5.400.000. Un ordre du jour de confiance est adopté.

M. Cachin interpelle sur la politique générale. M. Clemenceau répond et à cette occasion il prononce un éloquent discours dans lequel il montre la situation politique générale. Au milieu des applaudissements de la Chambre, il indique les accords qui ont lieu avec l'Angleterre et il affirme, au sujet de la Russie, que les gouvernements alliés ne peuvent pas faire la paix avec les Soviets.

Quant à la discussion sur la politique générale du Gouvernement, M. Clemenceau estime qu'il est inutile de l'engager ; dans 3 semaines, dit-il, le Gouvernement se retirera. En terminant, M. Clemenceau déclare qu'aucun allié n'est installé ni en Syrie, ni à Constantinople.

Un ordre du jour de confiance est adopté par 457 voix contre 71.

Sénat

Séance du 23 décembre 1919

Le Sénat discute un projet relatif à la réorganisation des bureaux des préfectures et des sous-préfectures.

M. Milliès-Lacroix donne lecture du rapport. Le projet est adopté.

Le Sénat vote le projet d'une exposition coloniale qui aura lieu à Paris en 1925.

CHRONIQUE LOCALE

CONTRE LES TAUDIS

Dans leurs programmes électoraux la plupart des candidats ont affirmé une intention ferme de s'occuper de l'importante question relative à la construction des habitations à bon marché.

La loi du 23 décembre 1912 a créé des offices d'habitations à bon marché. Ces offices ont une mission très vaste, puisqu'ils ont pour objet, non seulement la construction des immeubles salubres et à bon marché, prévus par la loi du 12 avril 1906, « mais la gestion de ces immeubles, leur aménagement, l'assainissement de maisons existantes, la création de cités-jardins et de jardins ouvriers. »

C'est, en un mot, la suppression des taudis, le régime imposé de l'hygiène publique.

Nous ignorons si un pareil office existe dans le Lot : cependant, à Cahors, les taudis ne manquent pas. Il y en a même trop.

Cela, nos politiciens, ardents quand il s'agit de la « discipline républicaine », le savent tous. Aussi bien, ils ne manquent pas, à chaque élection, de le dire bien hautement et de promettre d'y remédier.

Bien mieux, s'il est arrivé souvent à plusieurs de faire exécuter des travaux d'assainissement, démolir de vieilles masures, d'élargir des rues, ils ne l'ont pas fait, toujours, sans..... intérêt.

Telles maisons, — des taudis — ont été même achetées par eux, dans un unique souci, non pas de rendre service à leurs mandants, mais de faire une bonne petite affaire.

On démolit des masures achetées à vil prix ; on décide de les démolir pour « embellir » un quartier, mais alors les vieilles masures achetées à vil prix sont payées cher par la commission chargée de procéder à l'expropriation.

Nous n'apprenons rien à personne : et puis l'avenir nous démontrera la justesse de ces réflexions.

Mais ces misérables questions de gros sous mises de côté, il n'en reste pas moins qu'une nécessité s'impose. Les taudis doivent disparaître.

Et pour cela, il est urgent que les offices d'habitations à bon marché soient le plus tôt possible créés, conformément à la loi.

Ce n'est rien d'impossible, d'autant plus que le rôle de ces offices est simple et bien déterminé par la loi.

Pour remplir leur mission, les Offices « peuvent se procurer des ressources auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à un taux de 2 %, s'il s'agit de maisons avec accession à la propriété, et de 2,50 % s'il s'agit d'immeubles destinés à la location simple. »

Ces Offices peuvent également se procurer des fonds auprès des Caisses d'Epargne, des Bureaux de bienfaisance et du Crédit foncier de France.

On voit que cette œuvre n'est pas impossible à réaliser. Les Pouvoirs publics ne sauraient donc s'en désintéresser. Et le premier devoir des municipalités soucieuses non seulement de l'embellissement des villes, mais de la santé des populations, auraient mauvaise grâce à ne pas s'occuper, dès l'ouverture de leurs travaux, de cette question dont l'importance n'échappera à personne.

Sans doute, on dira qu'il y a beaucoup, peut-être trop de questions importantes à traiter, à solutionner.

Eh oui ! Mais n'est-ce pas le devoir des mandataires, des pouvoirs publics qui, pour faire les affaires du pays sont payés, sinon en argent, au moins en titres honorifiques ronflants, de se dire qu'ils ne sont pas seulement des élus pour faire de la parade, mais de la bonne besogne profitable à tout le pays.

La Chambre, les Conseils généraux, municipalités ont donc le devoir de déclarer qu'en l'année 1920, il est honteux que dans nos cités, on constate que des familles vivent dans des taudis d'une puanteur, d'une saleté repoussantes.

C'est un scandale social auquel on doit mettre fin.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Buisson Antoine-Alphonse : bon soldat. Blessé mortellement en s'élançant bravement à l'attaque des fortes positions ennemies, le 20 décembre 1914, devant Mesnil-les-Hurlus. A été cité.

Bouysson Albert-Jean-Julien : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'attaque du 13 janvier 1915, devant Mesnil-les-Hurlus. A été cité.

Bories Paul-Georges : très bon sous-officier. A trouvé une mort glorieuse, le 26 septembre 1914, devant Mesnil-les-Hurlus, au moment où il sortait de la tranchée pour s'élancer à l'assaut. A été cité.

Bonneau Léon : bon soldat. Grièvement blessé à son poste de combat, le 13 août 1915, secteur de la Harazée (Marne). Mort, le 14 août 1915, des suites de sa blessure. A été cité.

Boifard Julien-Marie : très bon soldat. Tué à son poste de combat, le 10 mai 1917, au bois du Casque (Marne). A été cité.

Izorche Eugène-Lucien-Romain-Sylvain-Daniel : excellent caporal. Grièvement blessé, le 7 janvier 1915, en s'élançant à l'assaut des positions au nord de Mesnil-les-Hurlus. Mort, le 14 janvier 1915, des suites de ses blessures. A été cité.

Guyot François-Louis : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 29 avril 1917, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies du bois du Casque (Marne). A été cité.

Giraud Marcel-Etienne-Marius : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut, le 13 janvier 1915, au nord de Mesnil-les-Hurlus. A été cité.

Gibert Léopold-Justin-Joseph-Louis, bon et brave soldat. Enseveli par l'explosion d'une mine, le 3 avril 1916, au secteur de la Harazée, en Argonne. A été cité.

Lagarde Jean : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut, le 25 décembre 1914, devant Mesnil-les-Hurlus. A été cité.

Rang d'ancienneté

Le rang d'ancienneté de M. Albucher, lieutenant de complément au 7e d'infanterie, est fixé au 26 juillet 1918 ; de M. Fouque, du 7e d'infanterie, au 11 août 1917 ; de M. Birmon, sous-lieutenant au 7e au 16 février 1919.

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance dans le Gouvernement à la suite des interpellations sur la politique générale dans la séance du 23 décembre, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delport, Delmas et Murat.

La Chambre a adopté par 434 voix contre 63.

A la Chambre

M. Emile Delmas, député du Lot, s'est fait inscrire au groupe de défense paysanne qui comprend 275 députés.

A l'élection du bureau du groupe qui est présidé par M. Durand, député de l'Aude, M. Delmas a été élu secrétaire.

LE PAIN

Les journaux annoncent que le prix du pain sera majoré en une seule fois de 0 fr. 25, 0 fr. 40, peut-être davantage par kilo !!

Voilà qui ne mettra pas le prix des réveillons à bon marché. Aussi bien, ce ne sont pas ceux qui touchent des indemnités de vie chère que gênera le prix du pain, même doublé. Ils n'en réveillonneront pas moins.

Mais les pauvres bougres qui ont des enfants ne trouveront pas leur compte à cette augmentation que, cependant, rendent nécessaire les finances obérées de l'Etat.

Il est vrai que l'on annonce d'autre part, que l'Etat étudie un système de carte pour les familles nombreuses. Et cela est de toute justice, comme nous l'avons dit précédemment.

Nous ne préconiserons pas la théorie de Barrucand qui réclamait le pain gratuit. Pourtant, l'augmentation du pain dans les proportions indiquées ne peut qu'aggraver la misère des travailleurs.

C'est donc dès à présent que l'Etat doit envisager la situation de ces travailleurs.

S'il s'intéresse au relèvement des traitements des fonctionnaires, il ne peut pas laisser mourir de faim ceux qui travaillent et produisent. Les denrées ne sauraient être exclusivement réservées qu'à ceux qui ont les moyens de les payer.

Il faut attendre les mesures que ne manquera pas de prendre le Gouvernement pour que tout le monde, pour que les familles nombreuses, pour que les petits ménages aux ressources restreintes puissent manger du pain à leur faim.

Les municipalités, mieux au courant dans chaque commune, des besoins des familles déshéritées, auront à charge de ne pas laisser s'aggraver une misère déjà trop grande. Ce serait bien leur faute si rien n'était tenté pour soulager cette misère.

L. B.

Pago Poïsan

Le département du Lot est autorisé, conformément à la délibération du Conseil général, à s'imposer, pendant l'année 1920, à titre de centimes pour insuffisance de revenus ordinaires, 39 centimes 94 centièmes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit au payement des dépenses annuelles et permanentes.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes ordinaires et notamment des centimes pour insuffisance de revenus ordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi de finances, en vertu de la loi du 10 août 1871, modifiée par les lois des 30 juin 1907 et 18 juillet 1914.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal Officiel ».

Fait à Paris, le 14 décembre 1919.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Intérieur,
J. PAMS.

⁂

Evidemment, c'est au lendemain des élections que la note à payer arrive !

Le Conseil général, avec ses autobus et autres dépenses somptuaires, a besoin d'argent.

Ce besoin est pressant. Et puis il n'y a plus que les élections sénatoriales à faire, aujourd'hui. Les feuilles d'impôt arrivent. Il faut payer.

L. B.

Le général Jouinot Gambetta EN ORIENT

La *Revue de Paris*, par la plume de Constantin Photiadès, publie une étude intéressanet et substantielle de « la Victoire des Alliés en Orient » et c'est avec le plus grand plaisir que nous y avons lu les passages relatifs à la part qu'y a prise notre vaillant compatriote.

L'ennemi se cramponne avec opiniâtreté aux abords de Monastir, notamment à la cote 1248 et au Péristéri ; c'est au centre que va se jouer la partie capitale. Le 23-1918, le général Franchet d'Espéret se rend en automobile à Kanat-Larci parmi les avant-gardes de son escadron d'Afrique. Il a besoin d'un chef entraîneur d'hommes, prompt à la décision et à l'exécution. Il donne l'ordre au général Jouinot-Gambetta de pousser vivement jusqu'à Prilep « et de là, sans aucune interruption, à Uskub ». L'heure est grave et décisive ; il ne s'agit pas de tergiverser, de subir un arrêt ; c'est la marche en avant, la charge, la percée. Outre sa brillante cavalerie africaine, le général Jouinot-Gambetta a sous ses ordres la brigade Tranié avec ses 2 R. I. C. (les 42e et 44e) ; il assure donc un commandement important ; plus tard on lui adjoint le 58e bataillon de chasseurs à pied.

En avant ! les étapes vistorieuses se succèdent et, vers le soir de ce même 23 septembre, l'ennemi, bousculé, se retire en désordre. Le premier, à la tête de sa cavalerie, l'héroïque neveu du grand tribun pénètre dans Prilep. Le lendemain, la 11e D. I. C. y pénétrait. Les Macédoniens, délivrés, voient avec enthousiasme le drapeau français flotter sur l'ancien quartier général de la XIe armée allemande.

Cette victoire, les Alliés la doivent à la bravoure et à l'initiative du général Jouinot-Gambetta.

Médaille de la Reconnaissance

La médaille de bronze de la Reconnaissance Française a été attribuée à :

Mme Monmont, née Louise-Noémie-Marie Lafon de Lageneste, à Cahors : a fait, pendant quatre ans et demi, le service d'infirmière bénévole dans les hôpitaux nos 2 et 23 de Cahors et à l'infirmerie de la gare, toujours avec zèle et dévouement.

Mme veuve Relhié, née Marie-Magdeleine-Louise Labie, à Cahors : malgré ses faibles ressources et sa santé précaire, a contribué sans compter, de sa pesonne et de sa bourse, à toutes les œuvres de guerre de Cahors (réfugiés, mutiles, orphelins, prisonniers, tuberculeux). A spontanément organisé l'hôpital mixte 103 comptant 42 lits, de 1914 à 1917.

Nos félicitations

Hyménée

Le 27 novembre a été célébré à Toulouse le mariage de M. Pierre Cassagneau, secrétaire général du Tarn, ancien secrétaire général du Lot où il a laissé de si sympathiques souvenirs, avec Mlle Victorine Fages, de Toulouse.

Nous prions les nouveaux époux de vouloir bien recevoir nos bien sincères vœux de bonheur.

L'Haleine de l'embusqué !

« Cette triste histoire est en nous qui l'avons vécue : nous la subissons tel un chant cruel que nous entretenons jusqu'à notre dernier souffle et qui ne cessera de nous troubler jusque dans nos profondeurs. » Oui, toujours et presque tous les jours nous en parlerons de cette guerre épouvantable et qui a épuisé vainqueurs et vaincus !

Aussi combien intéressantes sont ces lettres de guerre, écrites à la tranchée par une élite de jeunes gens, l'espoir de la patrie, d'hommes dans la force de l'âge, savants dont le pays s'enorgueillissait et que mitrailleuses et obus ont fauchés sans pitié ! Certes, ce devoir était le même pour tous, tous ayant la même patrie à défendre. Néanmoins on sait que les Allemands ont mis plus à l'abri du danger ceux qu'ils savaient être plus précieux et plus difficiles à remplacer ; l'état signalétique des prisonniers nous l'a prouvé ! Enserrés dans une tranchée, haute de 1 m. 80, large de 0 m. 83, ces sujets d'avenir crayonnaient, au jour le jour, les pensées qui germaient dans leur esprit et en jaillissaient souvent au fort de la mêlée ou dans l'obscurité de la cagna. Des braves, des héros, presque toujours, s'imposant à leurs hommes par leur supériorité morale, tels que les Psichari, les Cochin, les Ollé-Laprune ; ils ne songeaient ni à la gloire, ni à l'héroïsme. Ils se battaient et ils prêchaient par l'exemple, démasquant les lâches et les embusqués ! Ecoutez donc ce brillant élève de l'Ecole Normale Supérieure, Louis Mairel : il revient sain et sauf d'une affaire très chaude ; son bataillon a terriblement écopé. C'est bien simplement qu'il annonce à sa mère que la mort l'a épargné : « Maman, je suis là, j'en suis revenu », et, pour dépeindre ses hommes à la bataille, à l'attaque d'une tranchée, il aura deux mots, et ces deux mots sont un portrait : un poilu, une action.

Mais s'il s'agit d'exprimer son mépris pour le lâche, l'embusqué, qui, volontairement, a fui le front, dans la force de l'âge, n'a jamais entendu siffler l'obus ou entendu le taca-taca de la mitrailleuse ! Oh, comme en quelques lignes cinglantes, il flétrit ce mobilisé de l'intérieur qui, grâce à ses relations, n'aura connu de la guerre que les profits qu'il en a retirés. « Malheur à ceux qui, malgré tout, se refusent à toucher du doigt la nécessité de crever le boche, plaie béante à notre côté, malheur à ceux qui préfèrent leur vie à celle de la nation et pratiquent, loin du front, un répugnant égoïsme ; ils doivent avoir l'*haleine fétide*, car ils boivent tous les jours une coupe du sang de leurs frères. »

Ant. CHERY.

Planteurs de Tabac

Le Bureau de la Confédération Générale des Planteurs s'est réuni samedi 20 décembre à Agen, sous la présidence de M. Louis Delport. Tous les départements du sud-ouest étaient représentés.

Le Bureau s'est entretenu des questions ayant trait à la Commission paritaire qui se réunira le lundi 5 janvier. Il a approuvé les démarches faites par son président pour que les prix fixés par la dite Commission soient appliqués à la récolte 1919 et que l'indemnité journalière des experts soit augmentée.

Différentes questions intéressant les planteurs ont été étudiées par le Bureau qui, avant de se séparer, a tenu à adresser à M. Delport des félicitations pour son dévouement inlassable à la cause des planteurs et après lui avoir renouvelé toute sa confiance, lui demande de rester l'actif président de la C. G. P.

Soirée théâtrale

L'Union littéraire et l'Orchestre symphonique réunis donneront, le mardi 30 décembre, à 8 h. 1/2, une 2e Soirée musicale et théâtrale dans la nouvelle salle des Petits-Carmes.

Les cartes d'entrée, au prix unique de 2 francs, sont mises en dépôt chez Mlle Euphrasie Imbert, aux Grands Magasins du Printemps et au Paris-Cahors.

La location est ouverte dès à présent, au Printemps, moyennant un supplément de 25 centimes.

Voici le programme de cette soirée :

PREMIERE PARTIE

1. Jeanne d'Arc (Ouverture), Verdi, Orchestre.
2. Poésies patoises, M. Fabié.
3. M. Bonnaud dans son répertoire.
4. Faust (Ouverture), Gounod, Orchestre.

5. L'affaire de la rue de Lourcine

Comédie en 1 acte d'Eugène Labiche.

Personnages : Langlumé, M. Espitalié ; Mistingne, M. Salgues ; Potard, M. Rajade ; Justin, M. Barrière ; Honorine, Mlle Goursat.

DEUXIEME PARTIE

1. Valse lointaine, Blanc-Lachau, Orchestre.
2. Premier quatuor en sol mineur, Mozart, pour violon, alto, violoncelle et piano.

3. LE LUTHIER DE CRÉMONE.

pièce en 1 acte, en vers, de F. Coppée.

Personnages : Tades Ferrari, M. Caumer ; Filippo, M. Pélissié ; Sandro, M. Bonnaud ; Giannina, Mlle Estelle Benoît.

Nota. — La première soirée ayant été réservée aux membres patrons, toutes les entrées de faveur seront, cette fois, rigoureusement suspendues.

Société d'agriculture

Les membres de la Société d'Agriculture du Lot sont instamment priés d'assister à la réunion de la Société qui aura lieu le jeudi 1er janvier 1920, à 13 heures et demie précises, à son siège social, rue du Président-Wilson, 14.

Ordre du jour :

1. Lecture des procès-verbaux antérieurs ;
2. Présentation des nouveaux membres ;
3. Budget de l'exercice 1919 ;
4. Crédit pour l'exposition des petits métiers ;
5. Entretien sur les Chambres d'agriculture ;
6. Correspondance et questions diverses.

Déclaration obligatoire

Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, juments, mulets, mules, de voitures à traction animale, de voitures automobiles et de motocyclettes qu'ils sont tenus de faire la déclaration prescrite par la loi, à la Mairie de leur commune avant le 1er janvier 1920.

Ceux qui n'auront pas fait cette déclaration seront passibles d'une amende de 25 à 1.000 francs et ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 50 à 2.000 francs.

Mutualité scolaire de l'arrondissement de Cahors

Le Conseil d'administration s'est réuni le jeudi 18 décembre 1919 à dix heures du matin au siège social, sous la présidence de M. Vidal, vice-président de la Société.

Il a accordé 349 fr. 50 de secours à 19 sociétaires malades et a décidé de faire réimprimer des carnets à souches pour versements qui seront distribués gratuitement aux instituteurs et institutrices ayant des mutualistes.

Nota. — Les maîtres n'ayant pas encore versé le 4e trim. 1919 ou des trimestres antérieurs, sont priés d'en envoyer le montant au trésorier. Ils sont priés de lui faire connaître en outre les noms des mutualistes ou anciens mutualistes, décédés pendant la guerre, dont les héritiers n'ont pas été remboursés des versements effectués sur leur livret de retraite. Des imprimés seront adressés par les soins du trésorier afin que les demandes de remboursement puissent être faites par les ayants-droit.

Les mutualistes mobilisés qui désirent reprendre leurs versements, doivent faire connaître leurs intentions au trésorier avant le 1er janvier 1920. Tous ceux qui ne répondront pas, seront considérés comme démissionnaires et rayés des contrôles de la Société.

Pour les envois de fonds, libeller le mandat de la façon suivante : M. le Trésorier de la Mutualité scolaire, école de la rue Wilson, Cahors.

Le prix du sucre

L'*Officiel* publie le décret suivant relatif à la vente du sucre :

Article premier. — Le sucre réparti par l'administration du ravitaillement à la consommation familiale, ne devra pas être vendu en gros à des prix supérieurs aux taux suivants :

1. Sucre raffiné, cassé ou rangé en boîtes de carton ou en caisses, ou en paquets, contenant 5 kilos au plus, y compris le droit de consommation : 290 fr. les 100 kilos ;

2. Sucre raffiné, cassé et rangé en boîtes de carton ou en paquets, contenant 1 kilo au moins : majoration de 2 fr. 25 par 100 kilos sur le prix fixé au numéro 1.

3. Sucre raffiné en poudre, glacé ou semoules diverses, marchandises logées, y compris le droit de consommation : 290 fr. les 100 kilos.

4. Sucre en pains, marchandise nue, mais y compris le droit de consommation : pour les pains au-dessus de 3 kilos, 286 fr. 50 les 100 kilos ; le prix des pains de 3 kilos et au dessous sera majoré de 1 fr. 50 par 100 kilos sur le prix ci-dessus ; il sera, par suite, de 288 francs les 100 kilos.

5. Sucre en morceaux irréguliers, gros et petits, déchets de sucre : marchandise logée, y compris le droit de consommation : 286 fr. 50 les 100 kilos.

6. Sucre blanc cristallisé ou granulé de toute origine, y compris le droit de douane applicable aux sucres étrangers et le droit de consommation, marchandise logée, 270 fr. les 100 kilos.

7. Sucre cristallisé ou granulé en poudre, glacé, pilé ou semoules diverses, marchandise logée : majoration de 3 fr. par 100 kilos sur le prix fixe au numéro 6, soit 273 fr. par 100 kilos.

8. Sucre cristallisé, en gros ou petits grains, dit extra, marchandise logée : majoration de 3 fr. par 100 kilos sur le prix fixé au numéro 6, soit 273 fr. les 100 kilos.

9. Vergeoises ou bâtardes, sous-produits de la raffinerie, marchandise logée : 265 fr. les 100 kilos.

Ces prix s'entendent de la marchandise payée comptant à la livraison et prise dans les fabriques, dans les raffineries ou les entrepôts, ou pour les sucres importés, rendus à quai port français. Ils ne comprennent ni la base de raffinage (2 fr. les 100 kilos), ni le droit de surveillance (8 centimes) par 100 kilos), qui sont dûs pour les sucres raffinés et granulés et leurs dérivés.

Art. 2. — Toute vente en gros du sucre réglementé par l'article premier, qui serait effectuée à dater de la promulgation du présent décret à des prix supérieurs à ceux fixés à cet article, sera punie des peines prévues à l'article 9 de la loi du 20 avril 1916.

Art. 3. — Pour la mise en application des dispositions du présent décret, les raffineurs seront astreints à faire à l'administration des contributions indirectes une déclaration indiquant les quantités de sucre, soit brut, soit raffiné, provenant des cessions de l'administration du ravitaillement qu'ils détenaient dans leurs usines, magasins ou dépendances, à la date de la publication du présent décret.

Arrestation

La gendarmerie a procédé à l'arrestation du nommé Cyprien Salinié, âgé de 40 ans, originaire de Sauzet, demeurant à Cahors, chez Mme Veuve Barreau, rue Ste-Barbe.

Salanié, qui s'intitule « directeur de l'Agence matrimoniale » de Cahors, est inculpé de vol d'une bicyclette commis devant le bureau de poste de Montauban.

Il est en outre inculpé d'infraction à la police des chemins de fer.

Au moment de son arrestation, une scène... véhémente se produisit. La patrone du garni où habite Salinié, Mme Veuve Barreau, apostropha l'inculpé : « Comment, malheureux, vous un voleur, vous avez osé venir habiter dans ma maison ! »

Vol

Une maisonnette de vigne appartenant à M. Avalon, située près de Lazozière, a été visitée par des voleurs qui se sont emparés de divers outils agricoles.

Probité

M. Vouzelle, capitaine de gendarmerie, en tournée d'inspection, perdit sur la route du Montat son portefeuille contenant divers papiers et une certaine somme d'argent.

Ce portefeuille fut trouvé par un propriétaire du Montat, M. Miquel Pierre, qui s'empressa de le rendre à son propriétaire.

Commencement d'incendie

Mardi soir, vers 10 heures, le tocsin réveillait les cadurciens. Le feu avait éclaté dans la pharmacie Fournié, place du Marché.

Grâce à des secours immédiats, le feu fut vite éteint et tout danger écarté.

Cheval noyé

Mardi soir, un charretier de la ville déchargeait un tombereau de décombres sur le quai de l'Aviron. Par suite des pluies continuelles, le terrain détrempé empêchait le cheval de reculer au gré du conducteur.

Tout à coup, par suite d'un violent recul, le cheval glissa, le tombereau dépassa la berge du talus. Cheval et tombereau furent précipités dans la rivière.

Le cheval fut retiré mort.

Mairie de Cahors

Les entrepreneurs ou fournisseurs de la ville de Cahors qui, par suite de la guerre ou pour toute autre cause, ont négligé de présenter leurs notes, mémoires ou factures, à la comptabilité municipale, sont priés de les faire tenir d'urgence au cabinet du maire.

Elections à la chambre de commerce

Les résultats aux élections de la Chambre de commerce ne sont pas définitivement connus, au moment où nous mettons sous presse.

Les résultats des cantons de Castelnau, Catus, Livernon, Martel, Montcuq, St-Géry manquent.

A Cazals, le bureau n'a pas été formé : aucun électeur ne s'est présenté.

Les résultats sont les suivants :

MM.	Chansard	1.011 voix
	Besombes	1.001 —
	Viré	960 —
	Delpuech	958 —
	Lugan	955 —
	Bonnet	946 —
	Taillade	937 —
	Bruel	914 —
	Gayet	884 —
	Nuville	873 —
	Marty	869 —
Mme	Vve Cubaynes	859 —
	Dubernet	626 —

Il y avait 3.618 électeurs inscrits ; malgré le grand nombre d'abstentions le quorum paraît atteint.

Tribunal de Commerce

Les élections au Tribunal de commerce ont eu lieu jeudi, en même temps que les élections à la Chambre de commerce.

Les résultats sont incomplets.

A Cahors ont obtenu : MM. Fayret, 144 voix ; Paubert, 143 voix ; Dulac, 133 voix ; Gayet, 134 voix.

Suppléants : MM. Lasserre, 138 v. ; Salanié, 139 voix.

A Lalbenque, tous les candidats obtiennent 52 voix.

A Limogne, tous obtiennent 47 v.

Il manque les résultats de Castelnau, Catus, Cazals, Montcuq, Saint-Géry.

Voici les résultats connus :

MM. Fayret, 301 voix ; Paubert, 318 ; Dulac, 307 ; Gayet, 308.

Suppléants : MM. Lasserre, 288 v. ; Salanié, 288 voix.

Le département du Lot à la foire de Bâle

M. Alphonse, Trésorier de la Société d'Agriculture du Lot, délégué à la foire de Bâle, a reçu la lettre suivante du Directeur de l'Office commercial français en Suisse :

« J'ai l'honneur de vous exprimer toute la satisfaction que nous a causée l'intelligente initiative prise par les différents groupements du département du Lot pour participer aux foires mondiales d'échantillons français à Bâle (Suisse).

« Placés à l'étranger pour favoriser l'expansion de l'industrie et du commerce français, il nous est particulièrement agréable de constater l'intérêt que nous portent nos exportateurs au marché suisse et les efforts qu'ils font pour y développer leurs affaires. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de vous faire auprès de votre Comité l'interprète des très vives félicitations de l'Office Commercial Français en Suisse.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée. »

Zurich, le 23 décembre 1919.

Liste des délégués sénatoriaux

(Fin)

Girac. — Maillé Blaise. — Trassy Achille.

Tauriac : Maisonhaute Onésime. — Lasfargues Martin.

Cuzac : Valet Marcel. — Labarthe Adolphe.

LES CAMPAGNES DU 7e D'INFANTERIE (1914-1919)

(Suite)

A 12 heures parvient le renseignement suivant :

« Après plusieurs menaces successives, resistes infructueuses, les boches ont contourné et attaqué en masse la Compagnie de droite du 41e, qui se tenait à la croisée des chemins au Sud-Est de Parcy-Tigny et, malgré les dispositions prises par la Compagnie de réserve, ils réussirent à s'infiltrer dans les bosquetaux et ravins jusqu'au bois de Mauloy ».

Sur l'ordre du Colonel Commandant l'I. D./131, le Colonel donne l'ordre suivant au 1er Bataillon du 7e et au 1er Bataillon du 41e :

« Vous résisterez tant que vous pourrez et si vous jugiez la défense à un moment donné inutile, vous vous replieriez sur une ligne dans la direction Moulin des Comtes, Cote 132, sans dépasser le chemin de Tigny orienté Ouest-Est. Mais faites d'abord tout votre possible. Ce repli serait fait par demi-section en ordre et en liaison avec le 41e. »

Vers 12 h. 30, l'ennemi ayant réussi à placer des mitrailleuses au Sud du petit chemin qui va de Parcy-Tigny au bois de Mauloy, le Colonel décide de se porter au Moulin des Comtes.

Le repli s'opère en bon ordre sur la ligne Est de Moulin des Comtes, Cote 132, position que l'on trouve en partie occupée par des éléments divers : Une compagnie divisionnaire du Génie (28/55), une compagnie du 156e R. I. (C. I. D.) et une section du 9e Chasseurs, vers la Cote 132, quelques fractions du 201e R. I.

Le Colonel prend le commandement de tous ces éléments et les dispose entre la Cote 132, en liaison avec le 41e R. I. dont un Bataillon occupe la Cote 195.

En tout 300 hommes constituent le groupe Bourel.

Dans la soirée les fractions du 201e R. I. s'étant repliées, un vide existe à gauche. La liaison est difficilement établie.

La nuit se passe très calme devant notre front.

L'ennemi cherche à s'infiltrer vers la Cote 195 où la fusillade est vive.

Le 1er juin, à 6 heures, un officier du 146e en liaison avec nos éléments du Moulin des Comtes, rend compte au Colonel que son Bataillon a quitté la nuit la Cote 195 et que l'ennemi progresse à sa droite, débouchant du Bois de Mauloy. Le Colonel place dix hommes du 146e qui restent à droite du 7e dans le ravin du Moulin des Comtes et envoie un détachement du 7e, en flanc-garde dans le ravin conduisant à Villers-Hélon, à hauteur de la Ferme Montramboeuf.

Le renseignement suivant est envoyé à l'I. D. à 10 heures :

« Me conformant aux ordres, je tiens avec les éléments que je possède. Je suis attaqué depuis une heure environ. Tout mon front est intact, mais je suis complètement découvert sur ma droite par suite du départ du 146e R. I. »

Comme la veille, le 7e est débordé complètement sur sa droite de plus de deux kilomètres. Malgré cela il reste sur place et résiste victorieusement à toutes les tentatives de l'ennemi.

L'ennemi, arrivant de Parcy-Tigny, débouche en effet sur le plateau en vagues serrées. Le 41e et le 7e les laissent approcher sous le feu de leurs mitrailleuses et leur causent des pertes terribles.

La consommation des munitions est énorme, mais le ravitaillement est assuré par des caissons et des voiturettes.

Cependant l'ennemi continue son mouvement débordant et se dirige vers Villers-Hélon.

A gauche, la situation devient critique. L'ennemi a donné l'assaut à Vierzy ; les éléments du 41e ont dû se replier légèrement et la liaison n'existe plus à la Cote 132.

(*A suivre*).

Etat-civil de la ville de Cahors

Du 20 au 27 décembre 1919

Naissance

Dessaint Camille, rue du Château du Roi, 11.

Publications de Mariages

Minhiot Albert-Louis, agriculteur aux Masséries et Achié Marie-Jeanne, à Cahors.

Coumoul Jean-Etienne-Alphonse, employé à Paris et Soulié Paule-BaptistineMarie, s. p., à Cahors.

Salvan Henri, cultivateur à Prayssac et Lafargue Jeanne, gagiste, à Cahors.

Mariages

Lescale Louis, journalier et Guignes Mathilde-Rosa, s. p.

Dalet Edouard-Marius-Paul et Loubières Laure-Alice.

Gantier Paul, mouleur et Ogé Albertine-Louise.

Malvy Alain, employé au chemin de fer et Miquel Marie-Louise, s. p., à Cahors.

Décès

Bru Alithe, ancien charcutier, 86 ans, rue Nationale, 15.

Barre Norbert, 3 jours, rue J. de Vayrac, 10.

Valet Louise, s. p., 17 ans, rue du Président Wilson.

Labru Jeanne, veuve Vayssières, 76 ans, rue du Président Wilson.

Cazals

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier 21 décembre, sous la présidence de M. Cassot, maire.

Etaient présents : MM. Cassot, Vidilles, Cary, Auricoste, Salgues, Boyer, Poujade, Alazard et Vialard. Absents : M. Valette, excusé, et MM. Lémozy et Combarel.

M. Vidilles est désigné comme secrétaire. Le Conseil établit d'abord la liste de proposition des répartiteurs pour 1920.

Il revise ensuite le tarif des droits de plaçage applicable à partir du 1er janvier 1920 ; dans l'ensemble ce tarif a été légèrement augmenté. Il a été décidé que le fermage de la perception des droits de place sera donné à l'adjudication pour une durée de 3 ans, le dimanche 4 janvier 1920, à 14 heures.

Le Conseil décide ensuite de faire reconstruire le mur de soutènement de la Tranchée ; le devis des travaux a été approuvé, et l'adjudication aura lieu incessamment.

— Lundi soir, comme il descendait en automobile la côte de Gindou à Cazals, M. le Docteur Cambornac de Salviac, a été victime d'un accident. L'essieu avant s'étant rompu, le sympathique docteur a été projeté sur le sol, sans toutefois se faire le moindre mal.

Lauzès

Conseil général. — M. le Docteur Jardel, conseiller général, remercie les électeurs du canton de Lauzès, de la marque de sympathie et de confiance qu'ils viennent de lui témoigner et les assure de son entier dévouement. Tous pourront compter sur lui pour défendre leurs intérêts.

Enregistrement. — Nous apprenons avec un réel plaisir que M. R. Duveau, receveur d'enregistrement à Bezançais (Indre), est nommé Conservateur des Hypothèques à la Châtre (Indre).

Connaissant M. R. Duveau depuis de longues années, nous sommes heureux de lui adresser nos bien sincères félicitations.

M. Duveau a été receveur de l'enregistrement à Lauzès.

— C'est avec plaisir, que nous avons appris le mariage de M. Germain Baldy, originaire de Lauzès, employé des P. T. T. à Paris, avec Mlle Germaine Floirac, de Toulouse.

Nous sommes heureux d'adresser nos vœux de bonheur les meilleurs, aux nouveauv mariés.

— C'est dimanche 28 décembre qu'aura lieu à Lauzès « Lou Rey dès Bo'o ».

Le meilleur accueil sera réservé aux populations environnantes, qui nous' l'espérons ne manqueront pas de s'y rendre nombreuses.

Saint-Géry

M. Ernest Talou, adresse aux électeurs du canton de St-Géry, la lettre suivante :

Citoyens du Canton de St-Géry,

Je tiens à remercier les 338 républicains, qui n'ont pas oublié en un jour 21 années — sans parler des 27 précédentes durant lesquelles mon père représenta le canton — 21 années d'amitié et de confiance réciproques, de dévouement aux intérêts généraux et particuliers, de luttes pour le progrès des idées républicaines, d'efforts, après les victoires, pour ramener et maintenir la paix des esprits, l'accord entre tous.

J'ai volontairement attendu cependant, jusqu'à ce que mes accusateurs, mis en face de leur erreur ou de leur mauvaise foi, se soient dérobés à la rétractation qu'ils devaient à leur conscience.

Au service d'une politique personnelle hors de laquelle ils déclarent qu'il ne saurait y avoir dans notre pays ni convictions républicaines, ni aspirations démocratiques, ni initiatives bienfaisantes et heureuses, ni même honorabilité individuelle, ils sont venus à St-Géry jeter sur moi la calomnie violente, hypocrite, et par elle, le trouble dans l'esprit des poilus et de leurs familles.

Je n'ai pas *voulu* leur répondre pendant la période électorale : ce sont les arrêts de justice et non les scrutins qui tarent ou sauvegardent l'honneur.

Je traduis devant les tribunaux l'association républicaine des anciens combattants du Lot ; je proteste devant le Conseil d'Etat contre l'élection dont le résultat a été faussé uniquement par l'ordre du jour de ce groupement d'occasion et l'intervention éhontée de ses délégués.

Je ne garde aucun ressentiment à l'égard des poilus dont ils m'ont momentanément fait perdre l'estime. Trompé comme eux, j'aurais voté comme eux. Mais tous s'écarteront avec pitié de ceux « que j'ai gar- « de de confondre avec les vrais poilus, « de ceux qui, sans respect pour leur gloi- « re et leur héroïsme, se servent d'eux à « tort et à travers pour satisfaire leur « esprit malfaisant, toujours à la recher- « che d'une mauvaise action » — comme l'a écrit à ses électeurs un autre vaincu du 14 décembre ; ils les mépriseront quand, de nouveau, la Justice aura parlé.

Citoyens du canton de St-Géry, je vous suis resté et vous reste toujours fidèle, homme privé : de tout mon dévouement, de toute mon honorabilité ; citoyen comme vous : de toute la loyauté de mes convictions républicaines que je continue à servir au milieu de vous, sans y avoir failli, sans jamais y faillir.

Ernest TALOU,
ancien vice-président du Conseil général du Lot.

Lamagdeleine près Cahors, le 23 décembre 1919.

Floressas

Foire de janvier. — La foire du 7 janvier avec marché aux vins, est fixée, cette année, exceptionnellement, au 1er janvier 1920.

Figeac

Collège Champollion. — Nous apprenons que Mlle Dubournay, licenciée ès-lettres (anglais), est nommée professeur d'anglais au Collège Champollion en remplacement de M. Léopold, appelé au lycée d'Aurillac. Meilleurs souhaits de bienvenue.

Ravitaillement. — Les propriétaires de la Commune de Figeac sont invités à se présenter à la Mairie, à l'effet d'y déclarer la quantité de blé qu'ils possèdent.

Pharmacies. — Aujourd'hui, le service sera assuré par la pharmacie Monziols, rue Gambetta.

Cajarc

M. Larnaudie, élu conseiller général, adresse les remercîments suivants, aux électeurs du canton de Cajarc.

Chers concitoyens,

Au scrutin cantonal du 14 décembre et à la presque unanimité des suffrages exprimés, vous nous avez confié ou renouvelé le mandat de vous représenter au conseil d'arrondissement, et au conseil général.

Nous vous remercions bien sincèrement de ce nouveau et constant témoignage de confiance et d'estime.

Vous pouvez compter sur tout votre zèle et notre dévouement.

Vive le canton de Cajarc !

Vive la République !

Florent MIRABEL,
Conseiller d'arrondissement.

Dr LARNAUDIE,
Conseiller général.

Cajarc le 23 décembre 1919.

Gourdon

Etat civil de la commune. — Naissances : 1 fillette et 2 garçons.

Publications de mariages : Joseph-Eloi-Denis-Maurice Bouloumié, propriétaire à Parnac, et Henriette-Mélanie-Mairie-Thérèse Dardenne, à Gourdon. — Urbain Malbec, cultivateur aux Coustous, et Marie Lhorte, cultivatrice à Costeraste. — Alfred Delgal, cultivateur à Ginouillac, et Amélie Jach, cultivatrice à Mandou. — Jean Favory, négociant à Gourdon, et Henriette Vincent, sans profession, à Gourdon. — Jean-Joseph-Denis-Valentin Mabru, ingénieur à Bordeaux, et Paule-Marie-Antoinette-Marguerite Ferrières, à Gourdon.

Payrac

Mercredi, 24 courant, un imposant cortège accompagnait à sa dernière demeure notre compatriote et ami M. Joseph Grangié, âgé de 37 ans.

A sa jeune veuve, à toute sa famille, nous adressons l'expression de nos sympathiques condoléances.

Notre nouveau Feuilleton

Nous publierons prochainement :

LE DROIT DE L'ENFANT

un des romans les plus passionnants de GEORGE OHNET.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 10.

EN ALLEMAGNE :

On paiera, dit Erzberger

De New-York : Interviewé par un journaliste américain, Erzberger a déclaré que l'Allemagne peut payer et paiera, d'ici un an, vingt milliards de marks comme réparations et indemnités.

Ces paiements seront faits en majeure partie par livraison de navires de commerce, matériel roulant, matériaux et produits chimiques.

Le papier en circulation

Interrogé sur le montant total de papier-monnaie en circulation en Allemagne, Erzberger répondit : 43 milliards.

Livraison des coupables

De Berlin : D'après la presse gouvernementale, le ministère envisage avec inquiétude l'obligation où il va être de livrer les coupables réclamés par l'Entente. Cette extradition sert de prétexte à la droite pour renouveler son agitation avec plus de force.

Guerre civile

La *Gazette de l'Allemagne du Sud* va jusqu'à parler de guerre civile.

Le *Lokal Anzeiger* laisse entendre que cette extradition pourrait être le prélude d'événements graves.

⁂

L'Esthonie refuse la paix

De Stockholm : Le gouvernement Esthonien a définitivement refusé de conclure la paix avec les Bolcheviks. Il propose simplement un armistice avec la frontière fermée et sans relations diplomatiques ou commerciales avec l'ennemi.

⁂

A la Chambre

La Chambre a tenu une séance ce matin. Le compte rendu suit.

Paris, 12 h. 45.

⁂

CHAMBRE

La séance est ouverte à 9 h. 30 sous la présidence de M. Arago. Les députés sont nombreux. M. Loucheur dépose un projet de loi créant un office des mines domaniales de la Sarre. La Chambre décide de nommer lundi une commission de 22 membres pour examiner ce projet.

La Chambre aborde la discussion des cahiers de crédits pour 1920. Après quelques observations de M. Honorat, la Chambre passe à la discussion des articles et vote l'ensemble des budgets ordinaires dans les services civils, s'élevant à 142 millions.

Elle passe ensuite à l'examen des crédits au titre dépenses militaires et dépenses exceptionnelles des services civils. L'ensemble de ces crédits s'élevant à 680 millions au titre de dépenses extraordinaires est adopté.

La Chambre vote enfin les crédits se rapportant au ministère de la guerre et examine ensuite le chapitre des dispositions spéciales.

Bibliographie

Les Annales

Le premier conte d'Edmond Rostand, un petit chef-d'œuvre, a été retrouvé et paraît aujourd'hui dans les *Annales*. Ce même numéro contient une importante étude de M. Gustave Lanson, directeur de l'Ecole Normale Supérieure, sur l'enseignement féminin en France ; un article de Saint-Saëns sur la repopulation ; une spirituelle chronique de R. de Flers sur les étrennes ; La Vie Religieuse de Mgr Herscher ; une délicate saynette d'Henri Lavedan « Vers la Gloire », dédiée aux jeunes poètes, etc....

Nombreuses illustrations.

En vente partout le no 60 centimes.

Conferencia, journal de l'Université des *Annales*, publie le texte illustré des plus belles Conférences de l'année.

Partout le no 1 franc.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 décembre 1919.

Le marché continue à faire preuve des mêmes dispositions que précédemment, d'autant plus qu'il est privé des avis de Londres où cette place chôme jusqu'à lundi.

C'est aujourd'hui l'introduction de l'Emprunt du Crédit National ; il sera traité au même groupe que celui de nos Rentes. Il s'est négocié à 495 francs. Le 3 0/0 a valu 59,80, le 5 0/0 à 88,25, le 4 0/0 1917 à 71,05 et le 1918 à 71,70.

Fermeté des actions de nos Etablissements de Crédit, Banque de France 5.590, Crédit Mobilier 492,50, Union Parisienne 1.130.

Chemins de fer français sans changements.

Hausse des valeurs de navigation, Transatlantique 530, Messageries 645.

Recul nouveau des fonds russes, le 5 0/0 1906 à 49, Naphte 430, Bakou 1780, Lianosoff 360.

Les pétrolifères sont stables, Mexican Eagle 610, Royal Dutch 33.500, Shell 459.

Mines d'or soutenues, Rand Mines 157, Geduld 125, Crown Mines 146.

Diamantifères soutenues, De Beers 1.217, Jagersfontein 265,50.

En valeurs diverses, Foncier Colonial vaut 2.550, Sucreries d'Egypte ordinaire 675, part 1.400, Central Mining 461.

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAUZET

ADJUDICATION

1° *Des droits de places et de Halle de la ville de Sauzet ;*

2° *Des droits de pesage à la bascule.*

Le public est prévenu que le dimanche 4 janvier prochain, à 2 heures du soir, il sera procédé, séparément, à la Mairie de Sauzet, par le Maire, à l'adjudication aux enchères et à l'extinction des feux, pour une durée de deux années qui commencera le 1er janvier 1920 et finira le 31 décembre 1921 :

1° Du bail à ferme des droits de places et de la Halle
sur la mise à prix de **500 francs.**
Cautionnement ... **200 francs.**

2° Du bail à ferme des droits de pesage à la bascule
sur la mise à prix de **60 francs.**
Cautionnement ... **20 francs.**

Les cahiers des charges et tarifs sont déposés au Secrétariat de la Mairie et seront communiqués à tout requérant, à Sauzet, le 23 décembre 1919.

Le Maire,
Henri DERRUPPÉ.

Un bon Conseil

Par cette température, les personnes qui ont de violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, se soulagent instantanément et guérissent progressivement en employant la Poudre Louis Legras, ce précieux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 189, Bd Magenta, à Paris.

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles
Propriétés de rapport et d'agrément
Maisons, villas, jardins, bois, fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre
et 4, rue Coty, Cahors.

ACHATS ET VENTES DE PROPRIÉTÉS ET D'IMMEUBLES

S'adresser chez Me **BOYER**
12, BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS

BON BILLARD

à vendre avec accessoires

S'adresser : *Bureau du Journal.*

Chantiers métallurgiques Schauer

sont acheteurs au plus haut cours de **Riblons, Acier, Tournures, Platinage, Feuillard,** Vieilles fontes, déchets de fer-blanc. Ecrire, 15, rue Tourat, BORDEAUX.

A PROFITER DE SUITE

Laine à tricoter 3 fils, teintes modes, à 2 fr. la pelote de 50 grammes. **MIRONNET,** 61, rue Balagny, PARIS.

POTASSE D'ALSACE
A VENDRE

VIEUSSENS, négociant à ALBAS (Lot).

A VENDRE
Voiture quatre roues

Genre Docar
et brabant Amoureux
Etat Neuf
S'adresser au *bureau du journal.*

SOUDURE AUTOGÈNE

-Réparations de toutes pièces-

Fer — Fonte — Acier
Cuivre — Aluminium

Rue de la Banque,
en face la Brasserie
CAHORS

Préservons-nous de la Grippe !

Si la grippe reparaissait, que faire pour nous en préserver ?

La dernière épidémie, dans presque tous les cas, a touché les reins. On constatait à l'analyse des flots d'albumine s'écoulant par les reins malades. Actuellement il est nécessaire de suivre plus à la lettre les règles d'hygiène et de demander conseil et aide à un médecin dès que le besoin s'en fait sentir. Il faut encore soigner les reins, organes délicats, surtout s'ils ont déjà été blessés par une grippe même légère. Les reins en bon état c'est la maladie évitée presque à coup sûr. C'est en tous cas le terrain bien préparé pour la combattre et la repousser. Toute négligence est impardonnable. Il faut agir de suite. Le bons sens et la logique l'ordonnent. Les Pilules Foster pour les Reins doivent etre prises non seulement par ceux que tourmente un mal de dos, premier signal de faiblesse ou de maladie des reins, mais encore par tous ceux qui désirent se préserver en cas d'épidémie.

Aux lecteurs que la question intéresse nous envoyons gratis sur demande une brochure scientifique illustrée de nombreuses figures anatomiques du plus haut intérêt, traitant du rôle capital que jouent les reins dans l'organisme.

Méfiez-vous et refusez imitations et contrefaçons. Exigez bien les véritables **Pilules Foster pour les Reins,** 3,50 la boîte, 6 boîtes pour 20 fr., plus 0,40 d'impôt par boîte. Si votre pharmacien habituel en est dépourvu, envoi contre remboursement sans frais et franco par la Poste par retour du courrier.

H. BINAC, Phien, 25, rue St-Ferdinand, PARIS (17e)

A vendre pour cause de départ
UNE PETITE MOTOCYCLETTE

marque *Motosacoche,* accumulateurs en bon état, marchant bien, vitesse 50 km. à l'heure. Poids : 35 kg.

S'adresser : **DELARD,** 9, rue du Portail-Alban, Cahors.

CONTRE LA CRISE DU BLANCHISSAGE. — LA CRISE DU CHARBON

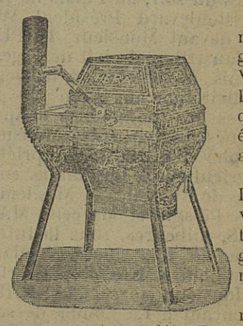

Lavez vous-même votre linge avec la LAVEUSE à VAPEUR HERA, qui se chauffe également au bois.

Construction Française. Lave en 15 minutes sans fatigue, ni brosse, ni battoir.

Livraison immédiate.

Agents demandés. Rayon 28, Ateliers **HERA,** 128, rue Jean-Jaurès, Levallois-Perret.

Société d'applications automobiles

Siège Social : Route Nationale
SOUILLAC (Lot)

Section Autos. Moteurs et Cycles

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de Forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Devis. — Dessins. — Fourniture de Matériel.

Télégrammes : **GARAGE, Souillac.**
TÉLÉPHONE : 4.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).
Le Gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 36

LES VAINCUS DE LA VIE

Le Fils d'un Voleur

PAR

JULES MARY

XI

PAR UNE SOIRÉE D'AUTOMNE

Derrière le rocher, on entendit une voix qui disait :

— Eh, eh ! ça doit être un saumon qui vient de cabrioler...

Noël Chambure apparut, debout à l'avant d'un bachot qu'il poussait à la gaffe... Il appuya son sabot sur les mailles tordues de son épervier pour en pressurer l'eau. Il retira des feuilles, des brindilles, le mit d'aplomb, la plombée réunie, fit passer sur son épaule gauche une poignée du filet, ramena une autre poignée prise en dessous, qu'il garda dans sa main droite, pencha le buste, fit balancer deux fois l'épervier, ne le lança point et resta pétrifié, bouche ouverte, écarquillant les yeux...

L'instinct de vivre ramenait les amants à la surface, et des bras sortaient de l'eau, dont les mains crispées et tordues cherchaient à s'accrocher dans le vide.

Chambure ne put les retirer, évanouis, qu'après avoir coupé la ceinture qui les paralysait. Un quart d'heure après, des civières transportaient les deux corps au village. En chemin, Pierrette revint à elle et entendit que des gens parlaient d'Urbain avec pitié...

— On dirait qu'il est mort !...

Alors elle perdit de nouveau connaissance, et pendant une partie de la nuit qui suivit, n'eut plus conscience de ce qui se passa.

Lafouache était venue s'offrir :

— Si vous avez besoin de moi, je peux rester auprès d'elle...

Jeanne-Marie avait durement répondu :

— Je suis assez grande pour la soigner...

Elle ferma la porte et la fenêtre, refusa de recevoir personne et d'envoyer chercher un médecin.

Alors Lafouache vint dire à Gerbert :

— Sauvez-là !...

Gerbert détourna la tête et Céleste soupira. La bonne femme resta sur pied toute la nuit, rôda autour de la maison silencieuse... Vers trois heures du matin, un cri aigu, long, farouche, de bête qu'on égorge, puis des plaintes, qui se mêlèrent à un vagissement d'enfant... ensuite, ce fut le même silence...

Quand elle vit Gerbert à son lever, elle dit tout bas :

— La pauvre petite a accouché cette nuit... Et Jeanne-Marie est là, toujours...

Mais Gerbert ne comprenait qu'une chose, c'est que le jour qui venait de naître était le samedi dont la lettre parlait, et qu'à cinq heures du soir, il surprendrait les deux amants.

Et Céleste se retira, humble.

Gerbert prévint Charlotte.

— Je vais à Argenton... Je rentrerai tard... Ne m'attends pas pour dîner...

Elle ne manifesta ni joie ni surprise. Elle dit seulement :

— Je passerai l'après-midi chez Cécile... Si tu veux tu m'y prendras à ton retour.

Devant ce mensonge, il vit rouge, et tremblant de se laisser aller à sa colère, il se hâta de s'éloigner.

Il avait glissé un revolver dans sa poche.

Jeanne-Marie se montra dans le village, au courant de la journée.

Elle répondit à toutes les questions :

— Pierrette va tout à fait bien... Demain elle pourra se remettre à l'ouvrage...

Mais des gens qui voulurent voir et embrasser la jeune fille trouvèrent porte close.

Jeanne-Marie leur dit à voix basse :

— Elle dort !... ne la réveillez pas...

Pierrette gisait dans son lit, exangue, les yeux énormes et vides. Et près d'elle, un petit être sommeillait. Bien qu'on fût en plein jour, Jeanne-Marie avait fermé les volets. Il faisait presque nuit, une nuit accablée, de cauchemars et d'évocations angoissantes... Pierrette n'avait pas repris sa raison... Elle regardait aller et venir autour d'elle une ombre qui tantôt s'approchait de son lit et tantôt s'éloignait. L'ombre parlait, disait des choses qui n'arrivaient pas jusqu'à son cerveau, mais qui pourtant réveillaient chez elle, par un étrange retour de mémoire des souvenirs d'autrefois, indécis...

Cela datait de très loin, très loin...

Cela était confus et pénible... Une femme, en cette chambre, avait été malade comme elle... et qui ressemblait à Jeanne-Marie... et autour de sa couche, le mystère comme aujourd'hui... les mêmes ténèbres voulues... le même silence... et de grands cris de déchirement, une torture de damnée qui hurle et se tord...

Puis elle ne savait plus, car on l'avait arrachée à ce spectacle, et il n'y eut le lendemain rien de changé au logis... Mais plus tard, méchamment, des filles qui jalousaient la beauté de Jeanne avaient raconté sur elle des histoires en montrant les fours à chaux... puis cela devint une légende... puis on n'en parla plus...

Et dans sa fièvre, Pierrette revivait ces choses en voyant glisser l'ombre de sa sœur autour d'elle... Elle avait peur si l'ombre se penchait... Elle frissonnait lorsque l'ombre parlait. Des phrases entraient quand même dans sa folie que Jeanne obstinément répétait : « Est-ce qu'on l'a su ?... Est-ce qu'on le saura ?... Est-ce ta faute ?... Ce sont les hommes qui sont coupables... et pas un ne viendra t'aider... » D'autres paroles évoquaient des rêves de féeries et des espérances lumineuses... où Paris revenait, où passaient des éblouissements, où des journées de bonheur descendaient sur une vie de joies sans nombre... Et Pierrette fermait les yeux quand sa sœur, si près que son haleine soufflait dans les cheveux blonds, riait lugubrement.

Vers cinq heures du soir, Bridon, ivre, vint cogner aux contrevents, cria :

— Eh ! petiote, on dit que ton galant est mort...

Et il s'enfonça dans le noir en trébuchant...

Pierrette entendit, parut comprendre...

Elle se souleva au milieu des visions qui dansaient autour d'elle :

— Tu as raison, la grande... Va-t-en, laisse-moi seule...

XII

LES GUEULES ROUGES

Gerbert était parti pour Argenton dans la voiture d'un fermier, ayant dit qu'il reviendrait à pied au besoin. On le vit parcourir la ville, sans s'occuper d'aucune affaire, puis traverser le pont après avoir déjeuné à « La Promenade », et reprendre, seul, par la rive gauche, le chemin de la fabrique. Des gens l'avaient abordé, qu'il eût peine à reconnaître. Son esprit était loin de là. Il ne pouvait, du reste, tenir en place, et il marcha d'un pas pressé, tête penchée, front lourd, idée fixe, cœur étreint, jusqu'à la descente du Moulin-Neuf. En face, c'était la maison de Charlotte, masquée par les grands chênes des deux îlots, que l'automne attaquait toutes les nuits à coups de frimas, mais qui résistaient dans leur parure solide, invincibles encore, parmi les autres arbres endormis pour l'hiver. Il était quatre heures du soir. Le soleil était bas. Des brouillards lourds se soulevaient de la rivière. Il n'hésita nullement, ayant résolu depuis longtemps ce qu'il voulait faire. A sa gauche, de hauts coteaux étaient torturés, crevés par les excavations des anciennes carrières épuisées. Un ravin profond les séparait des carrières en exploitation et des fours en activité. Ceux-ci s'adossaient au flanc d'une montée aride, où souvent éclataient des coups de mine. Une route y grimpait, parcourue par des charriots et des wagonnets. Les fours en pleine combustion ne donnaient pas de fumée, et en ce moment ils paraissaient d'aspect inoffensif, car leurs réverbérations n'étaient pas visibles dans la lumière du soleil à son déclin. Il n'avait qu'une heure à attendre avant le rendez-vous et il alla se cacher dans la carrière abandonnée, d'où, tant qu'il ferait jour, il pourrait guetter les bords de la Creuse. Et, sur la jolie campagne, sur les lointains horizons montueux qui prirent des teintes roses et violettes avant de se noyer dans le crépuscule, lentement et comme à regret le soir descendit...

(*A Suivre*).

Etude de Me FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac, successeur de son père

A VENDRE SUR LICITATION

Une belle Propriété

Dite domaine de « LA COMBE »

Située sur la Commune de Faycelles

Adjudication fixée au vendredi ***VINGT-TROIS JANVIER MIL NEUF CENT VINGT*** *à* ***DEUX*** *heures du soir au* ***Palais de Justice,***
sis à Figeac, Boulevard Président Wilson

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Figeac le seize octobre mil neuf cent dix-neuf, enregistré et signifié.

Il sera procédé le VENDREDI VINGT-TROIS JANVIER MIL NEUF CENT VINGT à DEUX heures du soir, au Palais de justice, Boulevard Président Wilson, devant Monsieur DUPUY, juge au tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, indivis entre Monsieur Adolphe MARNHES, propriétaire-agriculteur à La Combe, commune de Faycelles et Mesdemoiselles Pélagie et Marcelle MARNHES, mineures, sous la tutelle légale de leur mère, Madame Marie-Louise LACOSTE, veuve de Monsieur Marcel MARNHES, demeurant à La Combe de sous le Rocher, commune de Faycelles.

Cette vente est poursuivie à la requête de :

Monsieur Adolphe MARNHES, propriétaire-agriculteur, demeurant à La Combe, commune de Faycelles, licitant, ayant Maître FONTANGES pour avoué.

Elle aura lieu en présence ou eux duement appelés de :

1° Madame Marie-Louise LACOSTE, veuve de Monsieur Marcel MARNHES, demeurant à La Combe de sous le Rocher, commune de Faycelles, prise en qualité de tutrice naturelle et légale de ses deux filles mineures Pélagie et Marcelle MARNHES, issues de son mariage avec le dit Monsieur Marcel MARNHES, colicitante, ayant Maître NUVILLE pour avoué.

2° De Monsieur Clodomir MARNHES, propriétaire-agriculteur, demeurant à la Rozière, commune de Figeac, pris en qualité de subrogé tuteur desdites mineures Pélagie et Marcelle MARNHES, sus-nommées.

DÉSIGNATION
DES
IMMEUBLES A VENDRE

LOTISSEMENT
ET MISE A PRIX

1° Une terre au lieu dit « La Bouygue », portée à la matrice cadastrale de la commune de Faycelles sous le numéro quatre-vingt-sept de la section D pour une contenance de dix-neuf ares, de la quatrième classe et d'un revenu matriciel de un franc quatre-vingt-dix centimes.

2° Un bois situé au même lieu de « La Bouygue », porté sous le numéro quatre-vingt-huit, même plan, même section, pour une contenance de quarante-huit ares soixante centiares, de la première classe et d'un revenu matriciel de treize francs soixante-un centimes.

3° Une vigne lieu dit « Puech-Peyral », portée sous le numéro quatre-vingt-neuf, même plan, même section, pour une contenance de huit ares dix centiares, de la troisième classe et un revenu matriciel de un franc vingt-deux centimes.

4° Un bois lieu dit aussi « Puech-Peyral », porté sous le numéro quatre-vingt-dix, même plan, même section, pour une contenance de cinq ares dix centiares, de la première classe et un revenu matriciel de un franc quarante-trois centimes.

5° Une friche lieu dit « La Combe », portée sous le numéro quatre cent soixante-quatorze p, même plan et même section, pour une contenance de deux ares dix-huit centiares et un revenu matriciel de deux centimes et de première classe.

6° Un bois lieu dit « La Combe », porté sous le numéro quatre cent soixante-quinze p, même plan, même section, pour une contenance de treize ares cinquante-deux centiares, de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de deux francs quarante-quatre centimes.

7° Une terre lieu dit « La Combe », portée sous le numéro quatre cent soixante-seize p, même plan et même section, pour une contenance de vingt-deux ares quatre-vingt-dix centiares, de la troisième classe et d'un revenu matriciel de six francs soixante-dix-neuf centimes.

8° Un pré situé au lieu dit « La Combe », porté sous le numéro quatre cent soixante-dix-sept p, même plan et même section, pour une contenance de soixante-onze ares cinquante centiares, de deuxième et troisième classes et d'un revenu matriciel de cinquante-un franc quatre-vingt-treize centimes.

9° Une vigne au lieu dit « La Combe », portée à la matrice cadastrale de la dite commune de Faycelles, sous le numéro quatre cent soixante-dix-huit p, pour une contenance de deux hectares cinquante ares vingt-neuf centiares, de la quatrième, deuxième et troisième classes et d'un revenu matriciel de quarante-neuf francs quatre-vingt-treize centimes.

10° Une terre située au même lieu de « La Combe », et portée sous le numéro quatre cent soixante-dix-neuf p, même plan, même section, pour une contenance de trois hectares cinquante-huit ares quatre-vingt-quatorze centiares, de première, deuxième et troisième classes et d'un revenu matriciel de cent quatre-vingt-dix-neuf francs cinquante-un centimes.

11° Un pâtus porté sous le numéro quatre cent quatre-vingt, pour une contenance de dix-huit ares soixante centiares, de première classe et d'un revenu de neuf francs trente-cinq centimes, sis au même lieu.

12° Un pré sis au lieu dit de « La Combe », porté à la matrice cadastrale sous le numéro quatre cent quatre-vingt-un, même plan et même section, pour une contenance de un hectare quatre-vingt-huit ares, de la première, deuxième et troisième classes et d'un revenu de cent quarante-trois francs quatre-vingt-dix centimes.

13° Un jardin avec vivier, situé sur le plan cadastral de la dite commune, sous le numéro quatre cent quatre-vingt-deux, de la même section et du même plan, pour une contenance de huit ares, de première classe et d'un revenu matriciel de six francs quarante centimes.

14° Un jardin lieu dit « La Combe », porté sous le numéro quatre cent quatre-vingt-trois, de la même section et du même plan, pour une contenance de six ares quarante centiares, de la première classe et d'un revenu matriciel de cinq francs douze centimes.

15° Un sol, cour, pâtus, lieu dit « La Combe », portés sous le numéro quatre cent quatre-vingt-quatre, même plan et même section, pour une contenance de quinze ares trente centiares, de première classe et d'un revenu matriciel de douze francs vingt-quatre centimes.

16° Une pâture lieu dit « La Combe », portée sous le numéro quatre cent quatre-vingt-cinq, de la même section D, pour une contenance de vingt-deux ares vingt centiares, de la première classe et d'un revenu matriciel de quatre francs.

17° Une friche lieu dit « La Combe », portée sous le numéro quatre cent quatre-vingt-treize de la matrice cadastrale de la dite commune, même section, pour une contenance de vingt-quatre ares cinquante centiares, de la première classe et d'un revenu matriciel de vingt-quatre centimes.

18° Une terre lieu dit « La Combe », portée sous le numéro quatre cent quatre-vingt-quatorze de la même section et du même plan, pour une contenance de un hectare soixante-seize ares cinquante centiares, de deuxième, troisième et quatrième classes et d'un revenu matriciel de soixante-dix francs vingt-cinq centimes.

19° Un bois au lieu dit « La Combe », porté sous le numéro quatre cent quatre-vingt-quinze, même plan, même section, pour une contenance de soixante-un ares cinquante centiares, de la troisième classe et d'un revenu matriciel de six francs quinze centimes.

20° Une terre lieu dit « Fougassous », portée sous le numéro six cent quarante-neuf p, même plan, même section, pour une contenance de treize ares onze centiares, de la troisième et quatrième classes et d'un revenu de deux francs vingt centimes.

21° Une terre sise au lieu dit « Mas du Castanié », portée sous le numéro quatre cent soixante-onze, même plan, même section, pour une contenance de onze ares, de la troisième classe et d'un revenu de trois francs trente centimes.

22° Une friche lieu dit « Mas de Castanié », portée sous le numéro quatre cent soixante-douze, même plan, même section, pour une contenance de cinquante-neuf ares cinquante centiares, de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de vingt-sept centimes.

Tous ces immeubles forment une belle propriété d'un seul tenant dite « Domaine de La Combe », desservie par un chemin privé aboutissant à la route de Figeac à Faycelles. Les bâtiments consistent en une vaste maison d'habitation, grange à bœufs, étables à porcs, étable à brebis, four et fournil. L'ensemble de la propriété confronte du Levant et du Nord à chemins publics, du Midi à propriété des héritiers de Monsieur de Gironde, Gibrat, Cavarroc et Olivier, du Couchant à propriétés d'Austruy, Lafon et Lacroix.

Ce domaine sera mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de trente-trois mille francs ci..... 33.000 fr.

Les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Faycelles, canton et arrondissement de Figeac (Lot) ; ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent, sauf les réserves insérées au cahier des charges que les acquéreurs pourront utilement consulter tant au point de vue des récoltes dont la propriété est réservée, qu'au point de vue de l'entrée en jouissance.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente dressé par Maître FONTANGES, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-énoncés en un seul lot composé de la manière indiquée ci-dessus et sur la mise à prix de trente-trois mille francs ci ..... 33.000 fr.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable :

Figeac, le 18 décembre 1919.

G. FONTANGES.
avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, y demeurant, avenue de la Gare, poursuivant la vente qui, comme tous ses confrères exerçant près le Tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

15 PRESSES

Installation Moderne

TRAVAUX EN TOUS GENRES

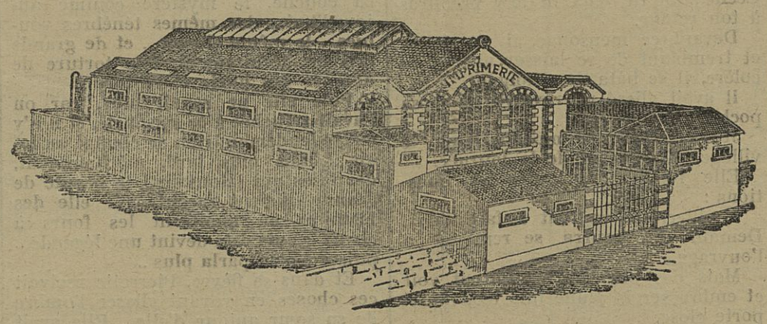

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS

PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

CAHORS -- 97, Boulevard Gambetta -- CAHORS

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des ordonnances

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

PHARMACIE	DROGUERIE HERBORISTERIE	ACCESSOIRES
Lait condensé sucré.	Acide chlorhydrique.	BANDAGES HERNIAIRES.
Chocolat.	Acide sulfurique.	Ceintures ventrières.
Cacao sucré et non sucré.	Alcool dénaturé.	Ceintures de grossesse.
Glycérophosphate de chaux granulé.	Acide tartrique.	Douches d'Esmarck.
Kola granulée.	Tanin à l'alcool.	Bas à varices.
Alcool de Menthe.	Extrait de Javel.	Tire-lait.
Eau de Cologne.	Essence de térébenthine.	Biberons.
Savon de Toilette.	Huile de Ricin.	Bouts de sein.

Laboratoire d'analyse et de stérilisation
ETUVE ET AUTOCLAVE